

Paris, le 7 septembre 2026

Objet : Information sur les nouveaux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage dans la branche des hôtels, cafés et restaurants (IDCC 1979).

Madame, Monsieur, Directrice/Directeur de CFA

La maîtrise des dépenses publiques et la réduction des financements consacrés à la formation professionnelle ont conduit, en 2026, à un réexamen des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Ces niveaux étant arrêtés dans le cadre d'un processus national impliquant France compétences et les pouvoirs publics, la Branche ne maîtrise pas directement les montants finalement retenus.

Dans ce cadre, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la branche Hôtels, Cafés et Restaurants (CPNE HCR) s'est fortement mobilisée afin de défendre les intérêts de la Branche et de préserver autant que possible les conditions de financement de ses diplômes et titres à finalité professionnelle. Après plusieurs mois d'échanges et de négociations avec les pouvoirs publics et le ministère du Travail, les nouveaux niveaux de prise en charge (NPEC) préconisés par la Branche ont finalement été validés par France compétences. Ils s'appliquent aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er septembre 2026.

Les montants initialement proposés par France compétences auraient, pour plusieurs de nos certifications, conduit à une évolution particulièrement défavorable des financements. La mobilisation de la CPNE HCR a permis d'obtenir des avancées significatives, avec, pour les principales certifications HCR, une hausse moyenne de 9,4 %, soit environ 706 € supplémentaires par contrat.

Parmi les évolutions les plus significatives :

- CAP Cuisine : +1 423 €, soit un NPEC de 7 311 €
- BP Arts de la cuisine : +1 785 €, soit 9 154 €
- BAC PRO Cuisine : +1 123 €, soit 10 417 €
- Certificat de spécialisation Desserts de restaurant : +1 509 €, soit 9 110 €
- TFP Cuisinier / Chef de partie en restauration : +708 €, soit 9 983 €
- TFP Commis de cuisine : +600 €, soit 8 694 €

Ces résultats doivent toutefois être appréciés dans le contexte général de réduction des financements. Certaines certifications connaissent ainsi une baisse de leur niveau de prise en charge, la mobilisation de la Branche n'ayant pas permis de compenser l'intégralité des évolutions initialement envisagées. Les résultats obtenus illustrent néanmoins l'engagement collectif des partenaires sociaux de la CPNE HCR pour défendre l'apprentissage, accompagner les CFA et préserver des conditions de formation adaptées aux besoins de nos métiers.

Les montants des NPEC sont consultables dans l'onglet 2 du tableau accessible via le lien ci-après, [fichier Excel du 31 août 2026](#) (pour la branche HCR : colonne AZ – branche 65), mis à disposition par France compétences.

Nous tenions à vous informer directement de ces évolutions et à partager avec vous le résultat du travail de négociation mené par la CPNE HCR au service du développement et de la pérennité de l'apprentissage dans notre secteur.

La Présidence de la CPNE HCR

Laurent Barthélémy
Président de la CPNE HCR

A stylized, handwritten signature in grey ink, consisting of a large 'L' and 'B' intertwined.

Thierry Boukarabila
Vice-président de la CPNE HCR

A stylized, handwritten signature in grey ink, featuring a large 'T' and 'B' intertwined.